

**Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée****Projet de rapport du Groupe de travail spécial
de la plate-forme de Durban pour une action renforcée
sur la quatrième partie de sa deuxième session,
tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–5	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	6–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	6	3
B. Organisation des travaux de la session	7–9	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour)	10–29	3
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)	30	7
V. Rapport sur la quatrième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour)	31	7
VI. Suspension de la session	32–33	7
Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la quatrième partie de sa deuxième session		8
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la quatrième partie de sa deuxième session		9



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la Plate-Forme de Durban pour une action renforcée («le Groupe de travail spécial») s'est tenue au Centre de conférence international à Bonn (Allemagne), du 10 au 14 mars 2014¹.

2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Artur Runge-Metzger (Union européenne), ont repris la deuxième session et ouvert la 7^e séance plénière le 10 mars. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Ils ont aussi salué M^{me} Anna Serzysko (Pologne) en sa qualité de Rapporteur du Groupe de travail spécial.

3. Les Coprésidents ont rappelé que, à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, les Parties étaient convenues d'accélérer la mise au point de l'accord de 2015 ainsi que les activités inscrites dans le plan de travail destinées à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation². Conformément aux mandats et aux calendriers adoptés par la Conférence des Parties à ses dix-septième³ et dix-huitième⁴ sessions et développés dans la décision 1/CP.19, les Coprésidents ont défini trois objectifs principaux pour la quatrième partie de la session, à savoir:

a) Accélérer l'élaboration du contenu de l'accord de 2015, en vue de réunir les éléments d'un projet de texte de négociation cohérent d'ici à la vingtième session de la Conférence des Parties;

b) Engager des discussions qui facilitent les préparatifs internes des contributions prévues des Parties déterminées au niveau national;

c) Ouvrir des perspectives concrètes et réalisables pour relever le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

4. Les Coprésidents ont aussi rappelé que le Groupe de travail spécial était convenu de décider s'il était nécessaire qu'il tienne une deuxième session supplémentaire au second semestre de 2014⁵.

5. Une déclaration a été faite par la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de 15 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement animés du même esprit, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC). En outre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'administrations locales et d'autorités municipales et d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; le rapport sur la troisième partie de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/3.

² Décision 1/CP.19, par. 1.

³ Décision 1/CP.17.

⁴ Décision 2/CP.18.

⁵ FCCC/ADP/2013/3, par. 33.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la 1^{re} séance de cette session, le 29 avril 2013⁶.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 7^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la quatrième partie de la session qu'ils avaient établie⁷, et ont décrit les dispositions prises compte tenu de l'organisation des travaux précédemment convenue par le Groupe de travail spécial ainsi que de ses mandats, notamment ceux que lui a confiés la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session. L'organisation proposée des travaux pour le point 3 de l'ordre du jour prévoyait des consultations ouvertes, des ateliers de session, des réunions d'experts techniques et deux réunions d'information.

8. À la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé de suivre l'organisation des travaux proposée.

9. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention d'organiser une réunion spéciale, qui a eu lieu le 13 mars, pour donner aux observateurs l'occasion de présenter des idées concrètes et de procéder à des échanges de vues approfondis sur les travaux du Groupe de travail spécial.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 7^e et 8^e séances plénières, les 10 et 14 mars, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/ADP/2013/3, FCCC/CP/2013/10/Add.1 et FCCC/ADP/2014/L.1/Rev.1, ainsi que des notes informelles établies pour la quatrième partie de la session⁸.

11. À la 7^e séance plénière, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note contenant leurs réflexions sur les progrès accomplis pendant la troisième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial et sur ses travaux en 2014⁹.

12. Pendant la quatrième partie de sa deuxième session, et conformément à la tâche qui lui avait été confiée de poursuivre, à compter de sa première session de 2014, l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation¹⁰, le Groupe de travail spécial a poursuivi ses travaux sur le point 3 dans le cadre de consultations ciblées ouvertes à tous, portant sur les éléments énoncés au paragraphe 5 de la décision 1/CP.17, entre autres l'atténuation, l'adaptation, le financement, la mise au point et le transfert de technologies, la transparence

⁶ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁷ Publiée sous la cote ADP.2014.2.InformalNote.

⁸ La liste des notes informelles établies figure dans l'annexe II.

⁹ Publiée sous la cote ADP.2014.1.InformalNote.

¹⁰ Décision 1/CP.19, par. 2 a).

des mesures, le renforcement des capacités et le soutien, ainsi que d'autres questions en rapport avec les éléments évoqués par les Parties pendant les réunions. Les consultations, conduites pendant toute la session, ont été présidées par les Coprésidents, qui ont aussi proposé, pour orienter les débats, des questions qui avaient été affichées avant les séances sur le site Web de la Convention¹¹.

13. Un atelier de session portant sur les préparatifs internes des contributions prévues déterminées au niveau national s'est déroulé le 11 mars et a été animé par les Coprésidents. Cet atelier était organisé compte tenu de:

a) L'invitation adressée à toutes les Parties d'engager ou d'amplifier les préparatifs internes de leurs contributions prévues déterminées au niveau national en vue de la réalisation de l'objectif de la Convention et d'en faire part bien avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties¹²;

b) La demande adressée aux pays développés parties, aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention et à toute autre organisation en mesure de le faire d'apporter leur appui pour l'établissement des contributions prévues déterminées au niveau national¹³.

14. Pendant l'atelier, les Parties ont échangé leurs expériences s'agissant de la démarche qu'elles avaient adoptée pour établir leurs contributions prévues déterminées au niveau national et des perspectives qui s'offrent à elles et des difficultés qu'elles rencontrent¹⁴.

15. Une séance d'information a aussi été organisée par les organisations compétentes et les organismes des Nations Unies sur l'appui à fournir pour les préparatifs internes des contributions prévues déterminées au niveau national, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 2 de la décision 1/CP.19. La séance s'est déroulée le 12 mars et a été animée par le Directeur chargé de la mise en œuvre de la stratégie, dans le but de favoriser des échanges directs entre les Parties et les organisations intéressées, de mettre en commun les expériences et de faire prendre conscience des besoins, des réseaux et des initiatives existants, de l'appui disponible et des moyens permettant d'y accéder¹⁵.

16. À sa 7^e séance plénière, le Groupe de travail spécial a entrepris ses travaux sur l'examen technique des perspectives des mesures présentant un potentiel d'atténuation élevé, y compris celles ayant des retombées bénéfiques sur l'adaptation et le développement durable, conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 5 de la décision 1/CP.19. L'examen technique qui a suivi a été axé sur les perspectives dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'autres domaines devant être abordés lors de sessions ultérieures en 2014. À cette fin, les réunions ci-après se sont tenues pendant la session:

a) Des réunions d'experts techniques portant sur les énergies renouvelables, animées par M. Youba Sokona (Mali), du 10 au 12 mars¹⁶;

b) Des réunions d'experts techniques portant sur l'efficacité énergétique, animées par M. Jun Arima (Japon), les 12 et 13 mars¹⁷;

¹¹ <http://unfccc.int/bodies/8126.php>.

¹² Décision 1/CP.19, par. 2 b).

¹³ Décision 1/CP.19, par. 2 d).

¹⁴ De plus amples informations sur l'atelier sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8106.php>.

¹⁵ De plus amples informations sur la réunion sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8114.php>.

¹⁶ De plus amples informations sur les réunions d'experts techniques portant sur les énergies renouvelables sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8112.php>.

¹⁷ De plus amples informations sur les réunions d'experts techniques portant sur l'efficacité énergétique sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8113.php>.

c) Une réunion ouverte à tous, présidée par les Coprésidents, pendant laquelle les animateurs des réunions d'experts techniques ont rendu compte des résultats de leurs travaux.

17. Les Parties ayant été invitées à promouvoir l'annulation volontaire d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) comme moyen de remédier à l'écart d'ambition d'ici à 2020¹⁸, une séance d'information sur l'annulation volontaire d'URCE a eu lieu le 13 mars. Au cours de cette séance, qui a été assurée par M. Hugh Sealey, Président du mécanisme pour un développement propre (MDP), des informations pratiques ont été fournies aux Parties sur la façon dont les URCE générées par des projets au titre du MDP peuvent être utilisées pour remédier à l'écart d'ambition¹⁹ d'ici à 2020.

18. Le 12 mars, le Groupe de travail spécial a tenu une réunion ouverte à tous pour faire le point sur les progrès accomplis concernant le point 3 de l'ordre du jour et étudier ses prochaines mesures.

19. À sa 8^e séance plénière, sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a décidé d'établir un groupe de contact pour le point 3 de l'ordre du jour, qui serait présidé par ces derniers. Il est également convenu que le groupe de contact organiserait ses travaux en fonction du mandat du Groupe de travail spécial et de l'ordre du jour qu'il avait arrêté d'un commun accord²⁰, compte tenu notamment des deux secteurs d'activité suivants:

a) Secteur d'activité 1 consacré aux questions relatives aux paragraphes 2 à 6 de la décision 1/CP.17;

b) Secteur d'activité 2 consacré aux questions relatives aux paragraphes 7 et 8 de la décision 1/CP.17.

20. Le Groupe de travail spécial a en outre décidé que le groupe de contact se conformerait à la pratique de la Convention et qu'il tiendrait sa première réunion immédiatement après la reprise de la deuxième session du Groupe de travail en juin 2014, afin de poursuivre les négociations de fond.

21. Dans ce contexte, les Coprésidents ont confirmé leur intention de publier une note pour communiquer aux Parties une proposition concernant l'organisation des travaux de la prochaine partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial, ainsi qu'une note dans laquelle ils livreront leurs réflexions sur la réunion.

22. Les Coprésidents ont indiqué que, comme les Parties l'avaient décidé, pour guider les travaux du Groupe de travail spécial ils appliqueront certains principes de base, à savoir:

a) Le processus continuera d'être impulsé par les Parties;

b) Le processus continuera de bénéficier des contributions des Parties;

c) Tous les résultats du processus refléteront les contributions des Parties.

23. Les Coprésidents ont également indiqué qu'ils estimaient que le texte de négociation devait être élaboré collectivement en tenant compte des vues exprimées par les Parties dans leurs communications et déclarations, ainsi que dans les négociations afin qu'il découle d'un processus véritablement impulsé par les pays.

24. Les Coprésidents ont rappelé que les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur avaient été invitées à communiquer avant chaque session des informations,

¹⁸ Décision 1/CP.19, par. 5 c).

¹⁹ De plus amples informations sur la réunion d'information sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8115.php>.

²⁰ Idem note 6 ci-dessus.

des observations et des propositions relatives aux travaux du Groupe de travail spécial²¹ et ils ont confirmé que les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur continueraient de le faire pour faire part de leurs vues.

25. En outre, les Coprésidents ont insisté sur la nécessité d'utiliser efficacement le temps prévu pour les négociations et ils ont encouragé les Parties à tirer le meilleur parti du temps imparti aux négociations en commençant les réunions à l'heure.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, de l'AOSIS, des PMA, des pays en développement animés du même esprit, du groupe BASIC, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et de l'AILAC.

27. Également à sa 8^e séance plénière, le Groupe de travail spécial a décidé qu'une session supplémentaire, au second semestre de 2014, était nécessaire pour qu'il puisse s'acquitter de ses mandats.

28. Les Coprésidents ont invité le secrétariat à communiquer aux représentants des informations sur les incidences financières, ainsi que sur l'état du financement, de la tenue d'une session supplémentaire du Groupe de travail spécial au second semestre de l'année et sur les moyens de trouver un lieu de réunion approprié pour cette session, comme le Groupe de travail spécial l'avait demandé précédemment²². Le Secrétaire exécutif adjoint a informé les Parties que, en sus des fonds et annonces de contributions limités déjà reçus, un montant total de 1,5 million d'euros devait encore être réuni pour qu'une session supplémentaire du Groupe de travail spécial puisse avoir lieu au second semestre de 2014, si elle était organisée à Bonn. Il a souligné que des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation étaient particulièrement nécessaires. Il a également informé le Groupe de travail spécial que le secrétariat avait trouvé un lieu de réunion pour la session supplémentaire, devant se tenir en octobre, à un certain moment de la troisième semaine d'octobre, entre la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la quarantième session du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. En outre, le Secrétaire exécutif adjoint a rappelé que la Secrétaire exécutive avait invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pour financer les dépenses liées à la fourniture d'un appui technique au Groupe de travail spécial, compte tenu de la décision prise par les Parties de ne pas inclure ces dépenses dans le budget de base.

29. Les Coprésidents ont invité le secrétariat à fournir des informations sur les réunions ministérielles de haut niveau devant se tenir à l'occasion des sessions des organes subsidiaires en juin 2014. Le Directeur de la Stratégie de mise en œuvre a informé le Groupe de travail spécial des dernières dispositions prises pour la table ronde ministérielle de haut niveau sur le niveau d'ambition rehaussé des engagements au titre du Protocole de Kyoto et le dialogue ministériel de haut niveau sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée, adoptées conformément au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8 et au paragraphe 7 de la décision 1/CP.19.

²¹ FCCC/ADP/2012/3, par. 22.

²² FCCC/ADP/2013/3, par. 33.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 7^e séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

V. Rapport sur la quatrième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

31. À sa 8^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la quatrième partie de sa deuxième session²³. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la quatrième partie de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications des Coprésidents.

VI. Suspension de la session

32. À la 8^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre en juin 2014 à Bonn.

33. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

²³ Adopté sous la cote FCCC/ADP/2014/L.1/Rev.1.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la quatrième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la quatrième partie de la session

FCCC/ADP/2014/L.1/Rev.1 Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/CP/2013/10 et Add.1 Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013

FCCC/CP/2012/8 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012

FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2 Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011

FCCC/ADP/2013/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013

FCCC/ADP/2013/2 Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013

FCCC/ADP/2012/3 Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012

FCCC/ADP/2012/2 Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session tenue à Bonn, du 17 au 25 mai 2012

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la quatrième partie de sa deuxième session

ADP.2014.2.InformalNote	Scenario note on the fourth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2014.1.InformalNote	Reflections on progress made at the third part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action and on its work in 2014. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.17.InformalSummary	Summary report on the workshop on lessons learned from relevant experience of other multilateral environmental agreements. ADP 2, part 3. Warsaw, Poland, 13 November 2013. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.18.InformalSummary	Summary report on the workshop on pre-2020 ambition: urbanization and the role of governments in facilitating climate action in cities. ADP 2, part 3. Warsaw, Poland, 14 November 2013. Note by the facilitator
ADP.2013.19.InformalSummary	Summary of the ADP Co-Chairs' special event. ADP 2, part 3. Warsaw, Poland, 19 November 2013. Note by the Co-Chairs
